Grippe saisonnière 2020/2021 : campagne de vaccination

L'essentiel

PRÉSENTATION

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la grippe saisonnière est une infection virale aiguë provoquée par un virus grippal.Il existe 3 types de grippe saisonnière – A, B et C. Les virus grippaux de type A se subdivisent en sous-types en fonction des différentes sortes et associations de protéines de surface du virus. Parmi les nombreux sous-types des virus grippaux A, les sous-types A(H1N1) et A(H3N2) circulent actuellement chez l'homme.Le virus grippal circulant A(H1N1) est aussi écrit A(H1N1)pdm09 puisqu'il a été à l'origine de la pandémie de 2009 et a ensuite remplacé le virus A(H1N1) de la grippe saisonnière qui circulait avant 2009. Seuls les virus grippaux de type A ont été à l'origine de pandémies.Les virus de la grippe B en circulation peuvent être divisés en 2 principaux groupes, ou lignées, appelés les lignées B/Yamagata et B/Victoria. Les virus de la grippe B ne sont pas classés en sous-types.Le virus grippal de type C n'est que très rarement détecté et ne cause généralement que des infections bénignes; ses répercussions sur la santé publique sont par conséquent de moindre importance.

A QUI S'ARESSE LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE EN PRIORITÉ ?

La Haute Autorité de santé (HAS) dans son avis du 20 mai 2020 insiste sur la nécessité de vacciner en priorité les personnes éligibles à la vaccination, telles que ciblées dans le calendrier des vaccinations 2020 qui sont également celles à risque d'infection grave à la Covid-19.Il s'agit :

- **des personnes âgées de 65 ans et plus ;-**
- **de personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques** ;
- **les femmes enceintes,**
- **les personnes obèses ayant un IMC ou Indice de Masse Corporelle supérieur ou égal à 40).** Le virus est plus dangereux pour elles car il peut entraîner des complications graves.

La vaccination des **soignants et des personnes en contact régulier avec des personnes présentant un risque de grippe sévère (personnes âgées, nourrissons, malades...) est vivement conseillée.**

La vaccination contre la grippe de **l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois et des personnes immunodéprimées est recommandée.**

Sites utiles

Santé publique France
Vaccination Info Service
Ministère de la Santé - Dossier Grippe saisonnière
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) - Dossier grippe 2018
Haute Autorité de santé (HAS)

La vaccination des professionnels de santé

Note d'information relative à la lutte contre la grippe saisonnière aux établissements de santé et établissements des services sociaux ou médico-sociaux dans le contexte épidémique de COVID-19.

Source : Ministère des solidarités et de la santé, 20 août 2020
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_d_information_du_20082020.pdf

La présente note d'information a pour objet de rappeler, à l'occasion du lancement de la campagne de vaccination antigrippale pour la saison 2020-2021, l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière des personnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux dans le contexte épidémique de COVID-19.

Informations utiles pour les établissements de santé et les établissements médico-sociaux

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour tout professionnel de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère.
Les raisons de vacciner le personnel
- **La vaccination présente un bénéfice individuel pour les soignants.**
- **L'efficacité vaccinale est meilleure chez les adultes jeunes et en bonne santé.**
- **Les grippes nosocomiales sont une réalité.**
- **Le risque de grippe nosocomiale induit par les soignants est majoré par le fait que les professionnels continuent à travailler alors qu'ils sont infectés.**
- **La vaccination antigrippale induit une immunité de groupe.**
- **La plupart des études sont en faveur d'une efficacité protectrice indirecte des soignés.**

Recommandations du Haut Conseil de la santé publique
- La vaccination antigrippale des professionnels de santé doit s'intégrer dans un programme global de prévention de l'infection nosocomiale, en complément des mesures barrières.
- Les établissements de santé et médicosociaux doivent mettre en place des actions visant à promouvoir la vaccination ainsi que toutes les mesures permettant de faciliter son application et sa réalisation sur les lieux du travail.
- En période de circulation virale, les services hospitaliers et médicosociaux sont fondés à demander à leur personnel non vacciné de porter un masque.

Selon les termes du Haut Conseil de la santé publique, « il est éthiquement discutable de ne pas mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles de les (infections grippales nosocomiales) éviter».

La vaccination contre la grippe des professionnels de santé

Source : Vaccination Info Service.fr - Espace professionnel
Publié le 07.06.2018 - Mis à jour le 19.06.2019
https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Recommandations-vaccinales-specifiques/Professionnels-exposes-a-des-risques-specifiques/Professionnels-de-sante

Si la vaccination date de plus de dix ans, **les soignants ont un risque d'infection grippale probablement supérieur à la population générale.** Très contagieuse, la grippe peut entraîner des épidémies nosocomiales. Dans plusieurs d'entre elles, des soignants ont été impliqués comme probable source de contamination des patients ou de leurs collègues.

En milieu de soins, la prévention repose en priorité sur la vaccination antigrippale des patients fragiles et des personnels de santé en contact avec eux. **En dépit des nombreuses campagnes d'information menées en direction des soignants, la couverture vaccinale parmi les personnels de santé reste insuffisante, de l'ordre de 25% dans l'enquête Vaxisoin.** L'obligation vaccinale contre la grippe a été suspendue par le décret n° 2006-1260 du 14 octobre 2006. Ce dernier prévoit néanmoins qu'elle puisse être réactivée à tout moment en cas notamment de pandémie grippale. Elle demeure toutefois fortement recommandée pour les professionnels concernés, avec pour principal objectif de protéger leurs patients fragiles des grippes saisonnières.

Sites utiles

Professionnels.vaccination-info-service.fr/
Ameli.fr

Pourquoi se faire vacciner contre la grippe saisonnière en France ?

Source : Santé Publique France, mai 2019

En France métropolitaine, l'épidémie survient chaque année, généralement entre les mois de novembre et avril, avec un démarrage le plus souvent fin décembre - début janvier. Elle dure en moyenne 10 à 11 semaines.

LES CHIFFRES

Source : Santé Publique France, mai 2019

En 2018, la saison grippale a été caractérisée par :

- **8 semaines d'épidémie**,
- **1,8 million de consultations pour syndrome grippal durant l'épidémie**,
- **65 % de virus A(H3N2) et 34 % de virus A(H1N1)pdm09** détectés en médecine ambulatoire durant la période de surveillance,
- **environ 65 600 passages aux urgences pour grippe, dont près de 11 000 hospitalisations (16 %) durant l'épidémie**,
- **1 877 cas graves admis en réanimation signalés, dont 289 décès** durant la période de surveillance,
- **13 100 décès toutes causes et tous âges confondus en excès, dont 9 900 attribuables à la grippe** durant la période de surveillance,
- **une couverture vaccinale de 47,2 % chez les personnes à risque.**

Source : Bulletin épidémiologique hebdomadaire du 17/04/2019 - Santé publique France.

L'hiver dernier (2018-2019), l'épidémie de grippe, malgré sa courte durée (8 semaines), a été caractérisée par une importante sévérité, dont témoignent les chiffres ci-dessous.
Source : Améli, mai 2020

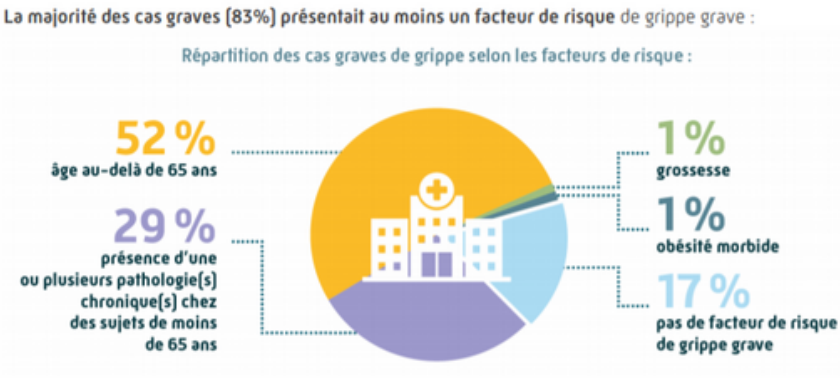

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2020/2021

Source : Améli, octobre 2020
https://www.ameli.fr/eure-et-loir/medecin/sante-prevention/programmes-prevention/vaccination-grippe-saisonniere#text_126634

La prévention de la grippe repose sur 2 piliers : la vaccination contre la grippe pour les personnes fragiles et l'adoption des gestes barrières.

La vaccination antigrippale

La vaccination représente pour les personnes à risque de développer une forme grave de la grippe le moyen le plus efficace de prévention de la grippe saisonnière. Elle réduit incontestablement le risque de complications graves et de transmission du virus. Le rapport bénéfice/risque est très en faveur de l'acte vaccinal : les effets indésirables sont le plus souvent bénins (réactions locales légères et transitoires).Les effets systémiques bénins tels que de la fièvre, des douleurs musculaires ou articulaires, des céphalées, ou encore des malaises, sont rares, alors que la diminution du nombre de décès grâce à la vaccination est notable : ce sont environ 2 000 décès qui sont évités en moyenne chaque année chez les personnes âgées grâce à la vaccination.Contrairement à certaines idées reçues, aucun des composants contenus dans le vaccin ne peut provoquer la grippe.

Les gestes barrières

Pour tous, l'adoption des gestes barrières, et notamment le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19, permettent également de prévenir l'infection par le virus de la grippe. Pour les personnes fragiles, l'adoption des gestes barrières renforce la protection obtenue par la vaccination.Il est important de rappeler aux patients que pour se protéger et protéger son entourage, il est essentiel que chacun adopte, une série de gestes destinés à limiter la transmission des virus. Les gestes actuellement recommandés pour la prévention de la Covid-19 sont à encourager :

se laver les mains régulièrement ;
utiliser un mouchoir à usage unique ;
tousser ou éternuer dans son coude ;
respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les autres ;
porter un masque, selon les recommandations en vigueur ;
saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.

Personnes pouvant bénéficier de la gratuité du vaccin

La stratégie vaccinale vise à protéger les populations les plus exposées aux risques de complications graves en cas de grippe. Pour elles, le vaccin est gratuit. Il s'agit essentiellement :

des personnes âgées de 65 ans et plus, ou atteintes de certaines maladies chroniques ;
des femmes enceintes ;
des personnes obèses ;
de l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immuno déprimées, dans l'objectif de protéger les personnes fragiles de leur entourage.

Modalités pratiques de vaccination

Les patients éligibles (à l'exception des femmes enceintes, de l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave ou des personnes immuno-déprimées et des personnes obèses) ont reçu leur bon de prise en charge du vaccin.Un dispositif simplifié est proposé aux personnes majeures éligibles à la vaccination, qu'elles aient été précédemment vaccinées ou non.. Elles peuvent retirer directement leur vaccin en officine sur simple présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de leur choix : un médecin , une sage- femme (pour les femmes enceintes et l'entourage du nourisson), un infirmier, un pharmacien volontaire. Jusqu'à 18 ans la prescription médicale reste necessaire

La campagne de prévention 2020/2021 se déroule du 13 octobre 2020 au 31 janvier 2021.

La grippe saisonnière 2020/2021 dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 en France

Avis n°2020.0034/AC/SEESP du 20 mai 2020 du collège de la Haute Autorité de santé relatif au maintien de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2020/2021 dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 en France

Source : Haute Autorité de Santé, mai 2020
Avis n°2020.0034/AC/SEESP du 20 mai 2020 du collège de la Haute Autorité de santé relatif au maintien de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2020/2021 dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 en France

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 que connaît la France, la Haute Autorité de santé rappelle l'importance de procéder à la vaccination contre la grippe saisonnière conformément à la stratégie recommandée dans le calendrier des vaccinations 2020, compte-tenu :
– de l'impact sanitaire important de la grippe saisonnière en France, responsable chaque année d'un nombre important de passages aux urgences et d'hospitalisations, avec **un nombre de décès estimé entre 8 000 et 14 500 au cours des trois dernières saisons grippales**, dont la très grande majorité sont rapportés chez des personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes ayant des facteurs de risque) qui sont également particulièrement touchées par l'épidémie de COVID-19 ;
– de l'impact significatif que pourrait avoir une couverture vaccinale antigrippale élevée dans une période de grande tension du système de santé et en cas de circulation concomitante du virus SARS-CoV-2 et de virus grippaux ; la vaccination antigrippale ne protégeant pas contre l'infection par le virus SARS-CoV-2, mais réduisant le nombre de recours au système de soins ;
– du recul encore limité à ce jour qui ne permet pas d'anticiper l'impact éventuel de la co-circulation du SARSCoV-2 et des virus grippaux et les conséquences éventuelles des co-infections par les deux virus qui ont été rapportées dans plusieurs pays, y compris en France.

Ainsi, **la HAS considère que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière en France, en l'état actuel des connaissances, et en cohérence avec les préconisations de l'Organisation mondiale de la santé dans le contexte de la pandémie de COVID-19, doit être réalisée selon les recommandations du calendrier des vaccinations 2020**, consistant à cibler les populations à risque de complications et les professionnels de santé dont la liste est rappelée en annexe du présent avis. **Il n'y a pas d'argument actuellement justifiant un élargissement de la population cible.**

La HAS souligne l'importance des campagnes de promotion de la vaccination antigrippale afin d'augmenter la couverture vaccinale qui reste insuffisante en France et très éloignée de l'objectif de 75 % des personnes à risque.
La couverture vaccinale globale des sujets à risque de forme grave de grippe était de 48 % pour la saison 2019-2020. Les estimations de ce taux étaient de 52 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus, et de 31 % seulement pour les personnes de moins de 65 ans atteintes d'une affection longue durée (ALD) ciblées par les.

La HAS recommande que les sujets identifiés comme contacts possibles d'un cas de COVID-19, et éligibles à la vaccination contre la grippe, voient leur vaccination reportée à l'issue de la période d'isolement strict de 14 jours recommandée en l'absence d'apparition de symptômes en accord avec les préconisations de l'OMS et de la HAS.
La HAS rappelle par ailleurs l'importance d**'organiser au mieux les consultations vaccinales et de respecter les mesures barrières afin de protéger les professionnels et les patients et d'éviter la transmission du virus** SARSCoV-2 sur les lieux de soins (espacement des consultations sur rendez-vous et si possible, isolement des personnes suspectes de COVID-19, aération et nettoyage réguliers des locaux, lavage des mains, port de masque, désinfection des surfaces, limite du nombre d'accompagnant à une personne, ...).
Cet avis est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation épidémique du COVID-19, en particulier au moment du lancement de la campagne de vaccination, et des mesures subséquentes qui seront prises par le gouvernement.

NOS RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Portail documentaire régional "POPS"
Ressources documentaires référencées par thématiques et typologie (ouvrage, outil d'intervention, site de référence, production régionale...) sur
fraps.centredoc.fr

Veille collaborative
La FRAPS IREPS Centre-Val de Loire vous donne accès à son portail de veille documentaire afin d'être informé des dernières parutions dans le domaine de l'éducation et de la promotion de la santé.
Veille au Centre de l'Education pour la Santé

Notre nouvel outil :
Classeur d'Activités en Promotion de la Santé
Un outil de développement des compétences psychosociales à découvrir sur
frapscentre.org/outil-capsule/

Force de FRAPS

La revue de la FRAPS IREPS Centre-Val de Loire
Force de Fraps

FRAPS IREPS Centre-Val de Loire
9 place Anne de Bretagne
37000 TOURS

Tél. 02 47 37 69 85

www.frapscentre.org